

Éléphant Baby et Népal : revenons au vrai problème

Après le directeur du cirque Pinder et la princesse de Monaco, c'est au tour des acteurs et des politiques de s'indigner de l'euthanasie programmée des éléphant Baby et Népal. La démarche pourrait être louable si elle était assortie d'un véritable message de fond à l'égard des animaux captifs.

Car aujourd'hui, qui s'indigne de la capture passée de ces éléphant en 1968 ? De leur vie de misère dans un cirque puis dans cette jungle urbaine ? Les séquelles de leur captivité est visible au travers de ces balancements incessants que les visiteurs du zoo de la Tête d'Or peuvent aisément observer. Ces éléphant présentent des troubles du comportement significatifs d'une souffrance et d'un mal-être chronique. Cette souffrance qu'endurent bien d'autres éléphant captifs, dont certains qui survivent seuls dans des cirques, ne mérite-t-elle pas aussi notre mobilisation ?

Une étude du Dr Paul Rees, spécialiste du bien-être animal en Grande-Bretagne a démontré que les éléphant maintenus en captivité seuls ou en groupes trop restreints peuvent souffrir de dépression et mourir prématurément. D'autres études, démontrant la souffrance en captivité de ces animaux extrêmement sociaux, ont conduit des pays européens telles que l'Autriche, le Portugal, la Hongrie, la Croatie, la Grèce ou encore la Finlande à interdire la présence des éléphant dans les cirques, alors que la Grande Bretagne ou l'Allemagne sont actuellement entrain de légiférer en ce sens.

Baby et Népal ne sont que la triste illustration d'un problème de fond, lié à la captivité des animaux sauvages. Code animal appelle donc à une mobilisation pour mettre fin à l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques et les zoos, afin qu'il n'y ait plus d'autres Baby et Népal victimes de l'exploitation humaine.

Contacts

- Véronique Papon, responsable de campagne cirque : cirque@code-animal.com
- Franck Schrafstetter, responsable de campagne zoo : zoo@code-animal.com

Code animal

Code animal est une association de droit local 1908 inscrite au tribunal d'instance de Strasbourg, spécialisée dans la relation entre l'homme et l'animal, plus particulièrement au travers de la captivité. L'association défend l'idée de respect de tout être vivant, humain ou non humain. Entièrement bénévole, Code animal n'est affiliée à aucun parti politique ou religieux. Tous les dons servent à financer nos actions de sensibilisation, de lobbying ou de libération.

Code animal

Maison des associations – 1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg – France

www.code-animal.com – info@code-animal.com

Membre du CVA et de la Coalition Endcap pour mettre fin à la captivité des animaux sauvages.